

Dernière mise à jour le 02 avril 2025

Taux d'usure pour le 2d trimestre 2025

Les taux d'usure applicables au 2d trimestre 2025 ont récemment été publiés. On constate une baisse des taux pour les prêts d'une durée au-delà 2 ans. À l'inverse, les taux des prêts à la consommation et ceux des découverts sont en hausse (avis concernant l'usure du 26 mars 2025, JO du 28 mars).

Sommaire

- Définition du taux d'usure
- Les taux d'usure pour le 2d trimestre 2025
- Taux d'usure pour les découverts : en légère hausse

Définition du taux d'usure

Un prêt est considéré comme usuraire quand il est octroyé à un taux effectif global supérieur de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit. Les prêts consentis à un taux supérieur à cette limite sont interdits afin de protéger les consommateurs contre le surendettement.

Les taux moyens et les taux usuraires sont publiés tous les trimestres. Par exception, afin de faire face à la hausse rapide des taux d'intérêt suite à la guerre en Ukraine, le Gouvernement avait instauré en 2023 une publication mensuelle. Cette publication trimestrielle est redevenue la norme depuis janvier 2024.

Les taux d'usure pour le 2d trimestre 2025

Les taux d'intérêt maximum pouvant être proposés par les établissements de crédit pour le deuxième trimestre 2025 viennent d'être publiés par la Banque de France. Plusieurs taux, notamment pour les prêts immobiliers des particuliers, sont en baisse depuis le 2^e trimestre 2024. Elles font suite à la hausse rapide des taux d'intérêt en 2022 et 2023 afin de faire face à l'inflation entraînée notamment par la guerre en Ukraine.

Au premier trimestre 2025, un particulier ayant souscrit un emprunt de plus de 20 ans pour l'acquisition de sa résidence a obtenu en moyenne un taux fixe de 3,98% contre 4,25% au dernier trimestre 2024.

En conséquence, pour le second trimestre 2025, les établissements de crédit pourront proposer pour ce type de prêt, un taux d'intérêt maximum de 5,31 %. Ce taux plafond est calculé à partir de la moyenne de la période précédente (1^{er} trimestre 2025) majorée d'un tiers soit à compter du 1^{er} avril 2025, le calcul suivant : $3,98\% \times 1,33 = 5,31\%$.

	Taux effectif au 4 ^e trimestre 2024	Taux effectif au 1 ^{er} trimestre 2025	Taux d'usure au 1 ^{er} avril 2025 (limite légale)
Personne morale sans activité professionnelle : prêt de 2 à 10 ans	4,59%	4,36%	5,81%
Particulier : prêt immobilier à taux fixe entre 10 et < 20 ans	4,35%	4,09%	5,45 %
Particulier : prêt immobilier à taux fixe de 20 ans et plus	4,25%	3,98%	5,31 %

Particulier : crédit à la consommation jusqu'à 3.000 €	17,20%	17,43%	23,24 %
Particulier : crédit à la consommation compris entre 3.000 € et 6.000 €	11,37%	11,75%	15,67%

Taux d'usure pour les découverts : en légère hausse

Le taux d'usure ne s'applique pour les entreprises qu'aux découverts bancaires. Par ailleurs, les taux usuraires correspondants ont été les seuls à être publiés tous les trimestres (au lieu de mensuel) pendant toute l'année 2023.

Les taux moyens constatés sont en hausse. Ils sont passés de 14,28% au 4e trimestre 2024 à 14,42% au 1^{er} trimestre 2025. En conséquence, le taux d'usure applicable au second trimestre 2025 est fixé à 19,23%. Les taux de découvert sont en constante hausse depuis le début de l'année 2022.

Source : [Avis concernant l'usure du 26 mars 2025](#)